

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à madame Éthiou-Pérou, 1er septembre 1880](#)

Jean-Baptiste André Godin à madame Éthiou-Pérou, 1er septembre 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 3 p. (192r, 193r, 194r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à madame Éthiou-Pérou, 1er septembre 1880, Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettre de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50320>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettre de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er septembre 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - FamiliLettre

Destinataire [Éthiou-Pérou \(Paris\)](#)

Lieu de destination 2-4, rue de Damiette, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin renvoie à madame Éthiou-Pérou l'épreuve corrigée du certificat d'inscription de la Société du Familistère. Il fait des observations sur le format et la composition du texte et la mise en page du certificat. Il lui demande le prix d'un tirage à 1 000 exemplaires et un échantillon de papier adapté à un long usage.

Mots-clés

[Imprimerie](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Paris, le 1^{er} septembre 1872

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique,

Je vous envoie par ce même courrier, sous bande, l'épreuve corrigée du certificat d'inscription sur le specimen en format et des dispositions qui il peut exactement donner à ce certificat.

J'appelle votre attention sur les modifications à opérer.

Jusqu'au point où le certificat est détaché de la souche, sa largeur est exactement celle d'une feuille de papier timbré à 1.20. Ne faut qu'après être signé le certificat ait rigoureusement cette dimension indiquée par le specimen.

Cela change la largeur des colonnes réservées au texte des statuts; ces colonnes sont moins hautes mais plus larges, surtout au bas, j'espère

que vous pouvez y joindre le texte.

Les articles 42 et 43 comme vous le voyez sont supprimés et remplacés par les art. 44 et 45.

Quant à l'art. 47 rajouté, si la place vous fait défaut, vous pouvez ne le pas insérer.

L'envers du certificat demeuré, sera de la même façon dans la partie réservée aux paiements des intérêts et dividendes.

— Les deux carrés réservés sur chacun de ces de l'en-tête sont destinés à recevoir les timbres.

— J'ai vous prie de me faire connaître le plus tôt possible, ce que me coûtera la confection de chaque mille exemplaires de ces certificats;

Veuillez aussi m'envoyer un

échantillon du papier que vous comptez
employer pour le tirage, afin que je
saisse s'il est à ma convenance?

Il faut naturellement que le papier
soit capable de résister à un long
usage.

Veuillez agréer, Madame,
l'assurance de ma considération.

Godin